

Mars 2021

QSE Info



Le journal Qualité/ Sécurité/ Environnement de Transdev Eure-et-Loir

Ludovic Guilhem- Ducléon

Le 18/03/2021

Ce début d'année 2021 est marqué par la mise en exploitation de la nouvelle offre de la Délégation de Service Public du réseau REMI 28.

C'est une vraie satisfaction pour nous tous que de se voir confier l'exploitation de ce réseau pour une durée de 10 ans, alors que dans notre environnement l'incertitude sur l'avenir demeure une vraie inquiétude. Nous entrons néanmoins dans une ère où la qualité au service de nos clients, la sécurité de tous et l'impact de notre activité sur l'environnement seront de plus en plus scrutés, mesurés et appréciés. Certains pourraient y voir une contrainte et pourtant c'est une vraie opportunité qui nous est donnée de transformer nos méthodes de travail au profit principalement de nous tous qui travaillons ensemble à TEL.

Comme régulièrement dans ce QSE Info, vous trouverez nos résultats qui sont très encourageants, même si rien ne reste définitivement acquis, mais également des rappels sur certaines bonnes pratiques qui sont là pour vous accompagner dans votre quotidien.

Qualité

Rappel de la procédure de gestion des accidents/ accrochages :

La conduite à tenir en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir

15

S.A.M.U
Urgence
santé

18

Sapeur-Pompier
Accident,
incendie

112

N° européen
toute urgence

114

Malentendant
par SMS

-Si un tiers est impliqué :

1. Je protège la zone du sinistre pour éviter le suraccident.
2. J'alerte mon chef de secteur ou l'astreinte selon l'heure du sinistre.
3. Je fais un constat avec le tiers. Le constat utilisé doit être celui fourni par l'entreprise avec l'assurance AON.



Si vous êtes confronté à un délit de fuite du tiers essayez de prendre un maximum d'information concernant le véhicule impliqué (plaque d'immatriculation, type de véhicule, couleur, etc...).

Vous devez ensuite aller porter plainte à la gendarmerie.

-Sans tiers impliqué :

1. Je protège la zone du sinistre pour éviter le suraccident.
2. J'alerte mon chef de secteur ou l'astreinte selon l'heure du sinistre.

Pour tout accident ou accrochage avec tiers impliqué ou non, je rempli le « carnet rouge » à bord du véhicule et la déclaration interne d'incident que je donne à mon chef de secteur.

Je prends un maximum de photo si j'en ai la possibilité.

Je me rends à l'atelier pour faire constater les dégâts dès que possible.

Rappel de la procédure carnet rouge :

A ma prise de service lorsque je réalise mon inspection du véhicule :

Je vérifie l'état intérieur et extérieur du véhicule (carrosserie, pneumatique, vitres, siège,)

En cas de dégradation je préviens l'astreinte ou l'atelier selon l'heure.

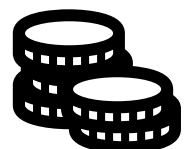
Je rempli le « carnet rouge » à bord du véhicule.

Je rempli une déclaration interne d'incident que je donne à mon chef de secteur

Rendu de caisse :

- Les caisses doivent être rendu au moins 2 fois dans le mois et avant le 7 du mois suivant
- Les cassettes doivent être vidées même si vous n'avez pas fait de recette

(Vous ne devez pas payer vos recettes avec un chèque personnel)



Sécurité

Angles morts

Depuis le 19 novembre 2020, le décret signalant et matérialisant les angles morts des véhicules dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes a été publié au journal officiel.

Ainsi, l'article L-313-1 du Code de la route, issu de l'article 55 de la loi d'orientation des mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019, impose aux véhicules de plus de 3,5 tonnes d'être équipés, à compter du 1er janvier 2021, d'une signalisation matérialisant la position des angles morts.

3 autocollants sont apposés sur les cars : 1 de chaque côté et 1 derrière



LES SECURITHèmes par Codes Rousseau Mobilité

transdev Angles morts = DANGER DE MORT

Les angles-morts sont à l'origine de nombreux accidents en ville. Lors d'un changement de voie ou de direction, un conducteur peut ne pas voir un cycliste, un deux-roues ou un piéton dans un angle mort.

Il existe 5 zones de visibilité restreintes autour de votre véhicule. Elles sont différentes en fonction de la hauteur de votre poste de conduite et du type de véhicule.

- Zone ① : juste devant le bus.
- Zone ② : les occupants du pare-brise.
- Zones ③ et ⑤ : vos couvertes par les rétroviseurs.
- Zone ④ : l'arrière du bus.

À LA PRISE DE SERVICE :
Vérifiez le réglage de vos rétroviseurs et de votre siège conducteur pour couvrir les angles de vision des zones ③ et ⑤.

EN CIRCULATION, lors de tout changement de voie ou de direction :

1. Contrôlez vos rétroviseurs et tournez la tête pour vous assurer qu'il n'y ait aucun usager de la route à proximité.
2. Vérifier vos angles morts, si vous percevez un usager de la route, gardez un contact visuel avant qu'il se positionne dans l'un de vos angles morts.
3. Signalez votre intention avec les clignotants.
4. Effectuez votre changement de voie ou de direction et contrôlez à nouveau vos rétroviseurs et angles morts.

En quittant l'arrêt, vos passagers deviennent des piétons, redoublez de vigilance si ceux-ci se dirigent en zone ①.

Restez en alerte, au véhicule qui viendrait se coller à l'arrière de votre véhicule en zone ④.

codesrousseau.fr | 01 - Novembre 2020 | CODES ROUSSEAU MOBILITÉ

Indicateurs accident du travail :

	AT 2019	AT 2020
Janvier	2	2
Février	3	0
Mars	0	2
Avril	4	0
Mai	2	0
Juin	1	1
Juillet	0	1
Août	0	0
Septembre	0	0
Octobre	1	0
Novembre	1	2
Décembre	0	3
TOTAL	14	11

En baisse pour 2020

Indicateurs accidentologie :

	Accident 2019	Accident 2020
Janvier	13	22
Février	9	13
Mars	17	5
Avril	11	0
Mai	14	7
Juin	11	7
Juillet	12	5
Août	5	3
Septembre	22	15
Octobre	12	6
Novembre	11	16
Décembre	12	9
TOTAL	149	108

Responsabilité 50% et 100%

En baisse pour 2020

Environnement

Procédure déversement accidentel produit chimique station carburant ou véhicules :

Les fuites sur les véhicules ou les déversements d'un produit sur le sol nécessite une attention particulière. En effet que ce soit en termes de sécurité des salariés ou de préservation de l'environnement, il est indispensable de réagir face à ces situations.

Consignes de sécurité :



- Ne pas marcher dans le déversement
- Ne pas fumer à proximité du déversement
- Eteindre les véhicules à proximité du déversement
- Mettre ses gants et lunettes de protection si vous épandez de l'absorbant sur le déversement

En cas de déversement accidentel :

Si la quantité est inférieure à 10L :

1. J'identifie le produit
2. Je mets de l'absorbant
3. J'alerte le chef de poste, chef de secteur et l'atelier

Si la quantité est supérieur à 10L :

1. J'identifie le produit
2. J'alerte le chef de poste, chef de secteur et l'atelier

Indicateurs consommation de carburant en L :

	Consommation 2019	Consommation 2020
Janvier	33,66	33,08
Février	33,38	32,11
Mars	33,04	31,00
Avril	31,96	27,23
Mai	31,88	28,08
Juin	28,60	30,63
Juillet	31,94	29,48
Août	30,34	29,53
Septembre	28,23	31,24
Octobre	33,53	31,55
Novembre	33,15	31,13
Décembre	32,96	30,37
TOTAL	31,69	30,995

En baisse pour 2020



Indicateurs quantité de déchets :

Quantité de déchets en Tonne

